

Version de travail

Loi abrogeant la loi sur la Haute Ecole pédagogique Fribourg

du ...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: –

Modifié(s): –

Abrogé(s): **433.1**

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu la loi du xx xxxx 2022 modifiant la loi sur l'Université, en particulier l'article 50a;

Vu le message du Conseil d'Etat du xx xxxx 2023;

Sur la proposition de cette autorité,

Décrète:

I.

L'acte RSF [433.1](#) (Loi sur la Haute Ecole pédagogique Fribourg (LHEPF), du 21.05.2015) est abrogé.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

IV.

La présente loi est soumise au referendum législatif. Elle est également soumise au referendum financier facultatif.

Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

[Signatures]